



		PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR OBLIGOIREMENT POUR OBTENIR LA BONIFICATION		
		Libellé élément de barème	Pièces justificatives à fournir	
<b>Situation professionnelle</b>	Stagiaires (par concours ou liste d'aptitude) ex titulaires de la fonction publique appartenant à des corps autres que ceux des personnels d'enseignement 2d degré, d'éducation ou PSYEN	ARRETE DE DERNIERE AFFECTATION		
	Agents ayant effectué dans le cadre d'un protocole de reconversion un changement de discipline ou changement de corps sans possibilité de maintien sur le poste	ANNEXE 3		
<b>situation familiale</b>	Rapprochement de conjoints sur la résidence professionnelle ou privée du conjoint	<p><b>Agents mariés sans enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- copie du livret de famille ou extrait de l'acte de mariage</li> </ul> <p><b>Agents mariés avec enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- copie intégrale du livret de famille ou copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou certificat médical attestant d'une grossesse ayant débuté au plus tard le 31/12/2023</li> <li>- le dernier avis d'imposition dans le cas d'un enfant à charge sans lien de parenté</li> </ul> <p><b>Agents pacsés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation de PACS à laquelle doit être joint un extrait d'acte de naissance délivré postérieurement au 31/08/2023 ou toute autre pièce permettant d'attester de la non dissolution du PACS à cette date et portant l'identité du partenaire accompagnée éventuellement du livret de famille ou de l'acte de naissance du ou des enfants ou certificat médical attestant d'une grossesse ayant débuté au plus tard le 31/12/2023 ou du dernier avis d'imposition dans le cas d'un enfant à charge sans lien de parenté</li> </ul> <p><b>Concubins avec enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou copie du livret de famille ou certificat médical attestant d'une grossesse ayant débuté au plus tard le 31/12/2023 accompagné d'une attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 01/03/2024</li> <li>- le dernier avis d'imposition dans le cas d'un enfant à charge sans lien de parenté</li> </ul>	<p><b>Pièces liées à la situation professionnelle du conjoint ou de l'ex conjoint :</b></p> <p>toute pièce utile s'y rattachant : quittance de loyer, facture EDF, copie du bail etc...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une attestation de l'activité professionnelle du conjoint établie par l' employeur (sauf si celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale) datant de moins de trois mois. Ce document doit être un original, il comportera obligatoirement le numéro SIRET de l'entreprise et ses coordonnées. Il précisera la date d'embauche, la durée de travail accomplie mensuellement.</li> </ul> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un contrat de travail de plus de trois mois accompagné du dernier bulletin de salaire,</li> <li>- une promesse d'embauche : elle devra comporter le lieu de travail, l'emploi proposé (avec la définition duposte), la date d'entrée en fonction envisagée et la rémunération</li> </ul> <p><b>Pour les conjoints de commerçants, de travailleurs indépendants, d'auto-entrepreneurs ou de chefs d'entreprise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inscription à la chambre de commerce, à un ordre médical, à l'URSSAF, déclaration de revenus portant mention de l'activité professionnelle, bail commercial et preuves d'achat de matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation récente de produits ou de prestations. Ces documents devront être récents.</li> </ul> <p><b>En cas de chômage,</b> une attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31/08/2021 et une attestation récente d'inscription au pôle emploi</p> <p><b>Pour les étudiants :</b> pour les étudiants engagés dans un cursus d'au minimum trois années au sein d'un établissement de formation diplômante recrutant exclusivement sur concours, toutes pièces pouvant être délivrées par l'établissement de formation justifiant la situation (attestation d'inscription, attestation de réussite au concours, etc..)</p> <p><b>Pour les formations professionnelles, les contrats d'ATER, de moniteur ou de doctorant contractuel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- copie du contrat précisant la date de début de la formation ainsi que sa durée, et le bulletins de salaire correspondants</li> </ul> <p><b>En cas de rapprochement de la résidence privée, en plus des pièces liées à la situation professionnelle du conjoint ou de l'ex conjoint :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer, copie du bail...)</li> </ul>	
	Autorité parentale conjointe	photocopie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de 18 ans à charge, décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement	toutes pièces justificatives des vœux formulés (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent, certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe	
	Situation de parent isolé	photocopie du livret de famille ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...)		
	Titulaire de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	RQTH		
<b>politique académique</b>	Prise en compte de l'ancienneté en éducation prioritaire pour les ex-MCS Mesures de carte scolaire antérieures et agents réintégrant de disponibilité	ANNEXE 6		
<b>politique académique</b>	Demande de réaffectation sur l'établissement d'origine suite à une mesure de carte scolaire	ANNEXE 5		